

AU CŒUR DES RELATIONS HOMMES-FEMMES : POLYGAMIE ET DIVORCE

Philippe ANTOINE, Mamadou DJIRÉ et Jeanne NANITELAMIO

La mise en parallèle de l'évolution de la polygamie et du divorce à Dakar et à Bamako, est intéressante à plus d'un titre. Les deux contextes urbains possèdent des éléments qui soulignent leurs différences, tout en ayant à certains égards des traits communs, notamment au plan socio-culturel et religieux. Le contexte urbain dakarois est beaucoup plus "moderne" que celui de Bamako, aussi bien par le cadre bâti que par les modes de vie proposés. À Bamako, les individus vivent davantage au sein de concessions familiales, cette proximité spatiale pouvant se traduire par une plus grande emprise des familles dans la vie individuelle. Dans la vie quotidienne, on note un plus grand "attachement" aux traditions à Bamako qu'à Dakar, ville où la différenciation des modes de vie est plus évidente par exemple dans les relations sociales et les loisirs.

En dépit de ces différences, il faut relever la proximité socio-culturelle et religieuse des deux pays dont Dakar et Bamako sont les capitales. En effet dans les deux pays, à quelques exceptions près, la polygamie était, selon les normes traditionnelles, un régime matrimonial "normal" pour ceux qui pouvaient y accéder. Cette institution repose donc sur un fondement socio-culturel auquel l'Islam est venu, en la réglementant, conférer une légitimité et une caution divine. Dans ces deux pays, prédomine également une représentation similaire du statut et des rôles de la femme dans la société : la dépendance des femmes s'inscrit principalement dans la famille et le ménage avec comme destin premier le

mariage et la maternité. Enfin, d'une manière générale, tant pour les hommes que pour les femmes, la vie individuelle a du mal à s'affirmer dans plusieurs domaines de la vie courante. En ce qui concerne la polygamie et le divorce notamment, le groupe familial garde, avec des nuances, une influence indéniable. Les tentatives d'analyse d'évolution de ces phénomènes doivent s'inscrire sur cette trame socio-culturelle.

Les études concernant la nuptialité en Afrique sont relativement peu nombreuses, mais elles ont permis de comprendre, en ce qui concerne la polygamie, à la fois la dynamique démographique (Pison, 1986 ; Pilon, 1991) et les dynamiques sociales et économiques en jeu (Boserup, 1970 ; Goody, 1973 ; Meillassoux, 1975). L'évolution de la polygamie a également été appréhendée, et contrairement aux idées reçues, le mode de vie urbain ne semble pas incompatible avec cette institution (Clignet, 1987 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Antoine et Nanitelamio, 1996). La polygamie peut même favoriser de nouvelles répartitions des activités au sein du ménage. Ainsi au Mali, selon Marcoux (1991), les femmes dans les ménages polygames sont plus susceptibles de mener des activités rémunératrices. En ce qui concerne les hommes, ni l'éducation, ni l'activité dans le secteur moderne, ni la religion chrétienne ou même l'ethnie ne semblent affecter la polygamie dans les villes africaines (Clignet, 1975 et 1987). On dispose par contre de moins d'études sur le divorce, en particulier sur la base de l'hypothèse selon laquelle le milieu urbain favoriserait, dans certaines conditions, la rupture d'union.

Polygamie et divorce recouvrent-ils les mêmes réalités dans ces deux contextes urbains ? Nous tenterons de donner des éléments de réponses à cette question en utilisant des données quantitatives et qualitatives qui permettent à la fois d'appréhender les facteurs influençant ces événements, et les perceptions qu'en ont les hommes et les femmes de ces deux villes. Après avoir présenté le contexte de la polygamie et du divorce dans les deux capitales, l'analyse tente de mettre en évidence les principaux facteurs influençant la formation d'une union polygame et la séparation, à l'aide d'une part de l'exploitation des données biographiques quantitatives, mais aussi d'une série d'entretiens approfondis menés ultérieurement, auprès de quelques hommes et femmes à Dakar et Bamako.

LA MOBILITÉ MATRIMONIALE À DAKAR ET À BAMAKO

Le cadre législatif du mariage

La polygamie est reconnue dans la législation moderne, mais dans les deux pays un compromis s'est établi entre les traditions (ne prévoyant pas de limitation du nombre des épouses) et la religion musulmane (limitant le nombre d'épouses à quatre). Le code sénégalais de la famille et le code malien permettent d'opter soit pour le régime de la monogamie, soit pour le régime de la polygamie, dans ce dernier cas l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre épouses. Au Sénégal, il existe une troisième option qui, dans le cadre de la polygamie, limite le nombre des épouses que le mari peut avoir en même temps. L'option de la monogamie est en principe définitive au Sénégal et ne peut être changée même après un divorce. Cependant la réalité des faits montre que cette option en principe "irrévocable" est souvent contournée lors d'un second mariage religieux, qui a autant de valeur que le mariage civil. Au Mali, le consentement de l'épouse est nécessaire pour devenir polygame. Sur ce point le droit civil rejoint le droit musulman et les pratiques anciennes selon lesquelles la première épouse était étroitement associée au choix de la nouvelle co-épouse. Aujourd'hui, cette disposition légale, censée donner une marge de négociation à l'épouse, soulève d'autres problèmes, car la plupart des femmes n'ont pas toujours les moyens matériels et psychologiques nécessaires pour utiliser cette clause à leur avantage. Ainsi que le souligne une de nos interlocutrices bamakoises : *"Quand il y a remariage, c'est la femme qui est dans le régime monogamique qui souffre. On te propose soit le divorce soit d'accepter. Dans la majorité des cas, elles acceptent parce qu'elles ont déjà beaucoup d'enfants, elles ne sont pas indépendantes économiquement, donc elles sont là, elles sont obligées de se soumettre comme un objet à l'homme..."* (Bamakoise de 31 ans, universitaire, polygame)¹.

La marge de manœuvre dont disposent les femmes dans les deux pays est relativement étroite. Les différents réaménagements législatifs, tout en permettant

¹ Voir dans la partie suivante, la présentation des entretiens dont est issue cette entrevue.

certaines options, sont plutôt favorables à la polygamie. C'est ainsi qu'au Sénégal, comme au Mali, faute pour l'homme de souscrire à l'une des options, le mariage est placé sous le régime de la polygamie.

L'importance démographique de la polygamie

Le Sénégal et le Mali sont toujours cités parmi les pays où la polygamie est très répandue, mais ce ne sont pas les seuls, et d'autres pays africains connaissent une forte proportion d'unions polygamiques comme le Togo par exemple. Parmi les hommes âgés de 55-59 ans, la proportion de polygames était au Sénégal en 1955 (Ministère du Plan, 1962) d'environ 30 % et de 40 % au recensement de 1976 (Direction de la Statistique, 1982) ; elle atteint 45 % en 1989. En 1955, les hommes de 60 ans avaient connu en moyenne 2,6 mariages et comptaient 1,45 épouses en moyenne (Ministère du Plan, 1962). En 1989, le nombre moyen de mariages diminue (2,2), mais le nombre d'épouses encore en union augmente (1,7). Entre 1978 et 1986, la polygamie n'évolue guère pour l'ensemble du Sénégal : 60 % des femmes de plus de 35 ans sont en union polygame.

Au Mali, du côté des hommes, on observe dans l'ensemble un maintien de la polygamie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 1985, la proportion d'hommes de 55-59 ans polygames est de 41 % en milieu rural et 39 % en milieu urbain (Marcoux *et al.*, 1995). Les différences entre les deux milieux sont peu importantes.

L'indice de polygamie, calculé cette fois pour la population féminine, nous permet de montrer, de façon plus nette, l'importance de cette pratique nuptiale au Mali. On constate ainsi qu'au milieu des années 1980, près de la moitié des femmes mariées au Mali l'étaient dans le cadre d'une union polygame. Les différences entre le milieu urbain et le milieu rural paraissent peu importantes alors que les niveaux se maintiennent au cours de la période étudiée. Si nous observons une légère diminution de la proportion de femmes en union polygame en zone urbaine, la polygamie demeure néanmoins encore très répandue. Par exemple, à 30-34 ans, on compte toujours près de la moitié des femmes mariées à des hommes polygames.

Tableau 5.1 : La répartition de la population masculine selon la situation matrimoniale et le groupe d'âges à Bamako et à Dakar (en pourcentage)

Groupe d'âges	Bamako			Dakar		
	Déjà marié	Polygame	Divorcé	Déjà marié	Polygame	Divorcé
25-29	25	5	1	22	6	6
30-34	59	7	1	53	9	5
35-39	86	12	2	83	14	4
40-44	93	24	2	90	26	3
45-49	96	37	2	96	34	3
50-54	97	42	1	98	43	2
55 et +	99	42	2	96	47	2
Ensemble	45	24	2	44	27	3

Source : À partir des données de l'enquête ménage IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête ménage Dakar, 1989.

Le tableau 5.1 donne la distribution de la population masculine de 25 ans et plus à Bamako et à Dakar en distinguant la proportion d'hommes déjà mariés au moins une fois, la proportion d'hommes en union polygame parmi les hommes déjà mariés, et la proportion de divorcés. L'évolution du phénomène dans les différents groupes d'âges fait ressortir une fréquence de la polygamie progressant avec l'âge. À Bamako et à Dakar, son évolution est régulière et les niveaux par groupes d'âges sont presque identiques. C'est à partir du groupe d'âges de 45-49 ans que le phénomène atteint un peu plus du tiers des hommes. La plus forte proportion d'hommes polygames (presque la moitié des hommes) se rencontre chez les plus de 55 ans à Bamako (42 %) et encore plus à Dakar (47 % des hommes déjà mariés).

Tant à Bamako qu'à Dakar, la polygamie affecte environ un tiers de la population féminine de plus de 20 ans déjà mariée (tableau 5.2). La précocité de l'entrée en union polygame est plus grande pour les femmes que pour les hommes dans les deux villes. Les schémas concernant la proportion de femmes en union polygame ne présentent pas de différences majeures entre les deux villes. La fréquence de la polygamie s'accroît avec l'âge jusqu'au groupe d'âges 40-44 ans où la proportion de femmes en union polygame avoisine la moitié des femmes

Trois générations de citadins au Sahel

déjà mariées, tant à Bamako qu'à Dakar (52 % dans les deux villes). À partir de ce groupe d'âges, la proportion de femmes en union polygame décroît en même temps que la proportion des veuves accuse une forte augmentation dans ces groupes d'âges.

Tableau 5.2 : La répartition de la population féminine selon la situation matrimoniale et le groupe d'âges à Bamako et à Dakar (en pourcentage)

Groupe d'âges	Bamako			Dakar		
	Déjà mariée	En union polygame	Divorcée	Déjà mariée	En union polygame	Divorcée
20-24	50	21	2	43	21	6
25-29	71	25	2	73	29	10
30-34	87	37	5	88	35	10
35-39	95	42	4	93	42	13
40-44	95	52	3	96	52	7
45-49	96	50	3	97	49	11
50 et +	96	32	3	95	37	6
Ensemble	53	33	3	52	35	8

Source : À partir des données de l'enquête ménage IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête ménage, Dakar 1989.

Trois indicateurs permettent de résumer l'intensité de la polygamie : la proportion de femmes mariées et d'hommes mariés en union polygame ainsi que le nombre moyen d'épouses par homme polygame. Les résultats sont sensiblement voisins (tableau 5.3), la polygamie apparaissant comme à peine plus répandue à Dakar qu'à Bamako.

Nous avons retenu les premières unions contractées dans l'échantillon des femmes de l'enquête biographique afin de disposer du type de première union conclue par les femmes célibataires à Bamako et à Dakar (tableau 5.4). On observe qu'à Bamako, une plus grande proportion de femmes sont entrées en union polygame dès leur premier mariage et ce dans les deux générations. Près du tiers des femmes bamakoises de la génération 1937-1946 se sont retrouvées

Tableau 5.4b : La répartition de la population féminine mariée selon l'âge au premier mariage, le type d'union, la génération, Dakar

Âge au premier mariage	Génération de 1930-1944		Génération de 1945-1954	
	Monogamie	Polygamie	Monogamie	Polygamie
Moins de 15 ans	81,8	18,2	88,6	11,4
15-19 ans	79,5	20,5	77,3	23,7
20-24 ans	75,0	25,0	71,0	29,0
Ensemble	80,0	20,0	78,0	22,0

Source : À partir des données de l'enquête (biographies) Dakar 1989.

Une dynamique de la rupture des unions encore mal connue

L'évolution de l'instabilité des unions reste assez mal connue. On ignore presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). L'activité professionnelle apparaît comme le facteur le plus important du divorce. Elle est associée à une possibilité d'indépendance financière de la femme qui est alors susceptible de s'assumer économiquement ainsi que ses enfants lors d'un éventuel divorce (McDonald, 1985 ; Burnham, 1987). Pour les femmes ayant exercé un emploi avant le mariage et qui ne l'exercent plus après, le risque de divorce est plus faible, étayant ainsi l'hypothèse de l'insécurité économique comme élément de dissuasion au divorce de ces femmes.

La faiblesse des connaissances sur l'instabilité du mariage dans le Sahel limite les analyses de l'évolution du phénomène au cours du temps. Les données du moment provenant d'une enquête ou d'un recensement laissent croire à une faiblesse de la fréquence des divorces. Au Sénégal, en 1986, la proportion de femmes divorcées est de 3,8 % à 20-24 ans et 5,4 % à 35-39 ans pour diminuer ensuite (DHS Sénégal, 1989). Ces proportions sont sensiblement inférieures en 1992-1993, respectivement 3,5 et 4,7 % (DHS Sénégal, 1994). Au Mali, la proportion de femmes divorcées est bien plus faible, allant de 1,9 % à 20-24 ans à 0,8 % à 45-49 ans en 1986 (DHS Mali, 1989) et dépassant à peine 1 % en 1995 (DHS Mali, 1996). Selon les résultats de l'analyse transversale de nos enquêtes, le divorce concerne moins de 2 % de la population masculine déjà

mariée à Bamako et guère plus à Dakar (3 %) (tableau 5.1), où il touche plus particulièrement les moins de 35 ans. La proportion de femmes divorcées parmi l'ensemble des femmes est bien plus forte à Dakar qu'à Bamako (presque 3 fois plus) et ce, quel que soit le groupe d'âges (tableau 5.2). Le statut de divorcé, à Dakar, concerne plus les femmes que les hommes qui se remarient plus facilement.

Ces proportions masquent l'ampleur du phénomène, le remariage est souvent rapide à la suite d'un divorce. Par exemple en 1955, les femmes âgées de 50-54 ans avaient en moyenne connu 1,71 unions au Sénégal. En 1989, à Dakar le nombre moyen d'unions par femme est de 1,63 (enquête IFAN-ORSTOM). Le divorce semble plus fréquent à Dakar qu'à Bamako ; ainsi pour un homme divorcé, on compte 62 hommes mariés à Bamako contre 30 à Dakar. Ce rapport est de 28 femmes mariées à Bamako contre 10 à Dakar, pour une femme divorcée. La proportion d'hommes divorcés est croissante selon les groupes d'âges jusqu'à 35-39 ans à Dakar et 45-49 ans à Bamako, où elle est maximale. En outre, la proportion de jeunes divorcés est plus élevée à Dakar qu'à Bamako.

La proportion de femmes divorcées est partout supérieure à celle des hommes et est nettement plus élevée à Dakar qu'à Bamako (tableaux 5.1 et 5.2). Pour un homme divorcé, on compte 2,3 femmes divorcées à Bamako contre 3,1 à Dakar, où on relève également 2,8 fois plus de femmes divorcées qu'à Bamako. La proportion de divorcées est en hausse et atteint un niveau maximal à 30-34 ans à Bamako et 35-39 ans à Dakar.

La rupture d'union affecte, semble-t-il, une proportion d'hommes et de femmes plus importante à Dakar qu'à Bamako où l'implication des familles, dans le mariage comme dans le divorce, est plus accentuée. Les pressions familiales pour faire obstacle au divorce sont nombreuses. En fait, le divorce est souvent perçu comme un échec, il représente généralement une rupture entre les familles des deux conjoints. Au Mali, le divorce n'est effectif qu'après de longues interventions des anciens et un accord entre les familles.

Les indicateurs présentés ci-dessus sont avant tout transversaux. Il s'agit là d'indicateurs de l'état du moment, pouvant cacher une importante mobilité matrimoniale. Au Sénégal, par exemple, la probabilité de rupture d'une union par divorce est de 0,3, ce qui signifie que près d'une femme sur trois divorce. La propension à divorcer est bien plus grande chez les femmes qui se sont mariées

après l'âge de 20 ans ; les femmes scolarisées et urbaines sont plus sujettes au divorce (Lo, 1985). Il semble également que l'absence d'enfants durant les premières années de mariage est un facteur qui augmente la probabilité du divorce. Une analyse différentielle de l'instabilité des premières unions des femmes au Sénégal avait fait ressortir l'ethnie, l'urbanisation et l'instruction comme les facteurs socio-économiques les plus discriminants (Charbit, Guèye et Ndiaye, 1985). Le remariage est fréquent : ainsi 95 % des veuves et 89 % des divorcées se remarient dans les 5 ans qui suivent leur rupture d'union (Mboup, 1992).

Il convient donc de dépasser l'analyse transversale qui donne sans nul doute une image restreinte de la nuptialité et de déterminer les facteurs économiques et culturels qui influent sur la trajectoire matrimoniale. Les événements matrimoniaux interfèrent vraisemblablement entre eux, la précocité du mariage et le remariage rapide après la dissolution d'une union se conjuguent pour entraîner un niveau élevé de polygamie. L'arrivée d'une seconde épouse n'est pas toujours acceptée et peut entraîner une rupture d'union. Ainsi, l'évolution des comportements matrimoniaux constitue-t-elle un bon indicateur de l'évolution d'une société. Sur ce plan, il serait intéressant de comparer les évolutions en cours à Dakar et Bamako afin d'en étudier les similitudes ?

L'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Comme on vient de le voir, les études concernant la polygamie se réfèrent à des descriptions transversales. Or les mutations affectant la vie matrimoniale doivent être saisies dans une perspective dynamique, et s'inscrire dans l'ensemble de la trajectoire de l'individu, afin de montrer l'interaction entre ses événements matrimoniaux et l'évolution de sa situation économique et sociale. Disposant pour les hommes, à Bamako et à Dakar, de données rétrospectives biographiques, nous nous proposons à l'aide de ces données d'étudier comment le contexte et les conditions économiques, agissent ou non sur le rythme du divorce ou le passage à la polygamie. En ce qui concerne la vie matrimoniale, l'analyse des biographies permet d'appréhender le premier mariage², le divorce et la

² Voir chapitre précédent.

polygamie, car on dispose de l'enchaînement des événements matrimoniaux. Pour les femmes, nous avons aussi recueilli une biographie matrimoniale, mais qui se prête mal à l'analyse de la polygamie. En effet, pour chaque femme, nous connaissons chacune de ses unions, la situation matrimoniale de son conjoint au moment de l'union, mais nous ne connaissons pas le devenir de la situation matrimoniale du mari (a-t-il une épouse supplémentaire ? Divorce-t-il de l'épouse précédente ?). Cela implique que nous ne pouvons pas suivre la dynamique de la polygamie à partir des données recueillies auprès des femmes.

Pour restituer les dynamiques matrimoniales, il faut connaître la succession des unions et l'enchaînement des éventuelles ruptures. Il faut donc pouvoir dater de façon au moins relative les différents événements matrimoniaux. À Dakar, la chronologie du mariage est établie en fonction de la perception de l'enquêté, alors qu'à Bamako les trois étapes du mariage religieux, coutumier et civil, ont été saisies. Dater précisément le moment de la dissolution des unions est également délicat. Une séparation des conjoints n'est pas toujours définitive ; une réconciliation des conjoints est toujours possible à l'issue de l'intervention des familles. Malgré ces limites, les enquêtés déclarent sans trop de difficultés une date de divorce, permettant d'établir pour chaque enquêté un calendrier présentant l'enchaînement des événements matrimoniaux. L'analyse prend en considération le temps qui s'écoule entre un instant de référence commun à tous les individus analysés et la date de l'événement observé ou bien la date de sortie de l'observation.

Les variables retenues pour l'analyse des biographies

Deux analyses sont effectuées, l'une concerne l'entrée en polygamie, l'autre la rupture de la première union par divorce. Ce type d'analyse permet de dépasser l'analyse transversale et de prendre en considération les différents états connus par un individu au cours de ses itinéraires résidentiels, professionnels et matrimoniaux. Les résultats obtenus se différencient d'une analyse classique qui ne présenterait que l'aspect statique de la polygamie ou du divorce. Dans le modèle d'analyse retenu, celui de Cox³, on cherche à évaluer l'influence propre des différentes caractéristiques qui vont accélérer ou ralentir le passage à

³ Voir le chapitre introductif.

l'événement étudié. On ne donne pas de proportions mais des probabilités de risque.

La variable dépendante de nos régressions est le risque instantané de devenir polygame pour la première analyse, et de divorcer de sa première épouse pour la seconde. Les mêmes variables explicatives sont retenues, autant que possible, dans les deux analyses.

La première variable retenue concerne les *groupes de générations*, ou cohortes de naissance, qui sont établis à partir de la date de naissance. Comme dans l'analyse concernant le premier mariage, trois groupes de générations d'individus sont pris en considération : ceux appartenant aux générations nées entre 1937 et 1946, les générations 1947-1956 et les générations 1957-1966 pour Bamako, et respectivement 1930-1944, 1945-1954 et 1955-1964 pour Dakar. La plus jeune génération de chacune des villes est peu concernée par les événements matrimoniaux étudiés ici, d'une part du fait du retard de l'âge au mariage⁴ et d'autre part, de l'âge tardif de l'entrée en polygamie.

Une autre variable démographique traduit le calendrier de la première union : *l'âge de l'homme au premier mariage*. Cette variable permet de moduler l'analyse des générations en tenant compte de la variation de l'âge au mariage. Il s'agit de voir si la polygamie ou le divorce varient en fonction d'un mariage plus ou moins tardif. Ces deux variables, génération et âge au premier mariage, servent à introduire le calendrier de la nuptialité dans l'analyse.

Les antécédents familiaux, polygamie ou divorce, sont appréhendés à travers deux informations : le *père était-il polygame* ou le *père a-t-il divorcé* ? Les individus ont-ils tendance à reproduire la situation matrimoniale de leurs parents ?

L'existence d'un *lien de parenté avec la première épouse* est peut-être révélatrice d'un mariage arrangé par la famille. On a vu au chapitre précédent que cette pratique est particulièrement fréquente dans les deux villes et même davantage répandue à Dakar. Cette variable permet de tester si ce type d'union est plus stable.

⁴ Voir chapitre précédent.

Deux *religions* sont distinguées, les musulmans et les chrétiens, ces derniers prônant le mariage unique (la monogamie sans divorce). Mais, les chrétiens constituent une infime partie de la population, en particulier à Bamako.

Le rôle de l'*ethnie* est souvent souligné dans les études concernant la nuptialité, c'est pourquoi nous avons introduit cette variable dans nos analyses. À Dakar, on distingue l'ethnie dominante les Wolof, deux ethnies importantes, les Peuls et les Serer ; aux fins de l'analyse, les autres ethnies sont regroupées. À Bamako, les Bambara constituent l'ethnie dominante ; les Peuls, les Soninké et les Sonraï sont également distingués, et les autres ethnies sont considérées globalement.

L'*âge d'arrivée* dans la capitale donne un aperçu du parcours migratoire et permet de distinguer les hommes nés en ville et les différents types de migrants selon l'ancienneté de résidence.

La dernière classe fréquentée est utilisée comme mesure du *niveau d'instruction*, qui comporte trois modalités : non scolarisés, niveau d'instruction primaire et niveau d'instruction secondaire et plus. Le niveau d'instruction influe fortement sur la dynamique du premier mariage, comme on l'a vu précédemment.

Toutes ces variables qui permettent de caractériser l'individu quel que soit le moment de sa vie, sont dites variables fixes. Mais l'intérêt de l'analyse résulte surtout dans la prise en compte des événements affectant la vie de l'individu. Plusieurs caractéristiques évoluent au cours du temps comme le nombre d'enfants, l'activité, le statut dans le logement. Il s'agit donc de variables indépendantes variant dans le temps, et dans ce cas on peut prendre en considération l'état dans lequel se trouve l'individu à chaque moment du temps.

En ce qui concerne les enfants, on distingue les *enfants nés hors de la première union* (il s'agit des enfants que le mari a pu avoir avec une autre femme en dehors du mariage depuis qu'il est marié avec sa première épouse⁵), les *enfants issus du premier mariage* (dans le cas du divorce) ou l'*absence d'enfants issus du premier mariage* (dans le cas du passage à une union polygamique), la

⁵ On dispose de la liste de tous les enfants du mari et de leurs dates respectives de naissance, ainsi que du moyen d'identifier leur mère. On peut donc replacer les différentes naissances dans la vie matrimoniale du père.

polygamie étant souvent justifiée dans l'opinion courante par la stérilité de la première épouse. La descendance est-elle un gage de stabilité des unions ?

La *période d'activité* retient quatre modalités pour l'analyse de la polygamie : activités qualifiées (cadres et emplois nécessitant des qualifications), activités non qualifiées, chômage, et les périodes d'inactivité (retraite, maladie)⁶. Il s'agit de voir si l'on relève un comportement différentiel des personnes les plus qualifiées.

Le *statut d'occupation du logement* permet une approximation de l'indépendance économique dont jouit à un moment ou à un autre l'individu : il peut être hébergé par son père et sa mère, hébergé par un autre parent ou encore locataire ou propriétaire de son logement.

Plus spécifiquement enfin, dans le cas de l'analyse du divorce, *l'arrivée de la seconde épouse* est prise en compte à partir de la date du second mariage. Cette variable permet de mesurer l'effet de la polygamie sur la rupture éventuelle de la première union. Pour l'étude du divorce à Dakar et à Bamako, nous prenons en compte les épisodes de polygamie recueillis dans la biographie matrimoniale, afin de vérifier en particulier l'hypothèse selon laquelle la venue d'une seconde épouse accélère le départ de la première. Ce mode de traitement des troncatures, permet de tenir compte de toutes les biographies, même celles des jeunes générations, qui sont observées jusqu'à la date d'enquête, et contribuent au calcul des coefficients de la régression.

L'analyse et l'interférence entre les événements matrimoniaux

Pour analyser l'entrée en union polygame des hommes, on prend en considération l'ensemble des hommes depuis la date de leur premier mariage et l'on observe si une transition s'opère ou non vers une union polygamique. La population soumise au risque est composée des hommes en première union qui résident dans la ville étudiée au moment de leur première union ; le temps qui s'écoule est mesuré depuis la date de cette union jusqu'à la date de l'union avec la seconde épouse. L'observation peut être tronquée si la première épouse décède, où si le couple

⁶ Dans le cas de l'analyse du divorce les périodes de chômage et d'inactivité sont regroupées.

divorce. Si l'individu reste toujours monogame la date de troncature est la date de fin d'observation, c'est-à-dire la date de l'enquête.

Tableau 5.5 : Répartition de la population selon le risque d'entrée en union polygamique ou de divorcer selon le type de troncature

Ville	Génération	Analyse de la polygamie			Analyse du divorce			Nombre total individus
		Événement	Enquête	Divorce Veuvage	Événement	Enquête	Veuvage	
Dakar	Gén. 1930	99	82	36	49	160	8	217
	Gén. 1945	49	151	34	44	187	3	234
	Gén. 1955	11	115	11	13	124	-	137
Bamako	Gén. 1937	51	67	17	23	108	4	135
	Gén. 1947	29	155	12	14	180	2	196
	Gén. 1957	4	88	9	1	92	1	101

Le tableau 5.5 donne le nombre d'événements vécus (polygamie) par génération, le nombre de troncatures à la date de l'enquête (les individus sont toujours exposés au risque au moment de l'enquête), et les troncatures par risques concurrents (divorce ou veuvage), étant entendu que si l'individu divorce, il ne peut plus devenir polygame.

De même pour l'étude du divorce, la population soumise au risque est constituée des hommes monogames observés à partir de la date de la première union jusqu'à la date de divorce ou à la date d'enquête si l'individu est toujours en union avec sa première épouse. Le tableau 5.5. récapitule également pour le divorce, le nombre d'événements vécus et les troncatures par enquête ou par veuvage. Si la personne perd son conjoint, il y a troncature, puisque l'événement divorce ne peut plus se produire. L'arrivée éventuelle d'une seconde épouse, par contre, constitue un nouvel événement qui sera analysé comme un facteur pouvant éventuellement favoriser ou non le divorce avec la première épouse.

Les entretiens qualitatifs

L'enquête complémentaire qualitative a été conduite au moyen d'entretiens individuels auprès d'un sous-échantillon de l'enquête biographique. Cinquante-et-un entretiens ont été réalisés à Dakar auprès de 39 femmes et 12 hommes. Les personnes interviewées correspondaient au profil défini au préalable en matière de statut matrimonial, d'activité et de profil migratoire. La même procédure a été suivie à Bamako, mais sur un nombre plus restreint de cas, une quinzaine. Dans les deux villes, il s'agit d'entretiens semi-directifs conduit en langue locale avec l'aide d'un interprète. À Dakar, la grille d'interview comportait plusieurs thèmes dont un consacré au mariage et aux rapports hommes-femmes, constitué d'environ 25 questions. À Bamako, les entretiens portaient spécifiquement sur la vie matrimoniale et les relations de genre. L'ensemble des interviews a été enregistré et par la suite retranscrit en français pour en permettre l'analyse. Dans ce texte, les deux approches, quantitatives et qualitatives, se complètent et se répondent.

LA POLYGAMIE VALORISÉE

Qui sont les hommes polygames ?

Les résultats de l'analyse quantitative à l'aide des régressions semi-paramétriques à risques proportionnels⁷ sont présentés dans trois modèles : le modèle 1 présente seulement l'effet de génération, le modèle 2 prend en compte l'ensemble des variables fixes, enfin le dernier modèle (modèle 3) intègre en plus les variables variant dans le temps. Le tableau 5.6 présente les résultats pour Dakar et le tableau 5.7 ceux concernant Bamako.

L'entrée en union polygame se ralentit plus nettement entre générations à Bamako qu'à Dakar. À Bamako, pour la génération intermédiaire, le rythme d'entrée en union polygame est réduit de moitié (modèles 2 et 3) par rapport à la génération la plus ancienne. Ce ralentissement est encore plus net pour la génération la plus jeune, où le risque est divisé par quatre. Par contre, le ralentissement par

⁷ Voir chapitre 1 pour un exposé des méthodes.

Trois générations de citadins au Sahel

Tableau 5.7 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour la polygamie à Bamako

Variables	Catégories	Modèles à Bamako		
		1	2	3
Génération (1937-1946)	1947-1956	0,61 **	0,52 ***	0,53 **
	1957-1966	0,46	0,23 **	0,22 **
Père polygame (Non)	Oui		1,13	1,00
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		1,48	1,36
Âge au premier mariage (25-29)	15-19 ans		2,19	2,87 **
	20-24 ans		1,14	1,23
	30-34 ans		0,64	0,71
	35 ans et plus		0,28 **	0,28 **
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		1,16	1,29
	Entre 12 et 18 ans		1,49	1,45
	Entre 18 et 24 ans		1,01	1,06
Ethnie du conjoint (Bambara)	Peul		1,33	1,18
	Soninké		1,65	1,64
	Sonrai		1,24	0,79
	Autre		1,22	1,10
Ethnie de la première épouse (Bambara)	Peul		0,51 *	0,60
	Soninké		0,46 *	0,50
	Sonrai		0,59	1,12
	Autre		1,28	1,48
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		0,57	0,60
	Secondaire et plus		0,56 **	0,61
Niveau d'instruction de la première épouse (Non scolarisée)	Primaire		1,06	0,90
	Secondaire et plus		0,55	0,41 *
Nombre d'enfant du 1 ^{er} mariage				0,42 **
Enfant hors union (Non)	Oui			1,36 **
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			1,15
	Pas d'activité			0,20
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			0,98
	Hébergé par d'autres personnes			0,76

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

génération n'est pas aussi marqué à Dakar, où aucun des coefficients n'est significatif. Les différences de comportements par génération notées à Bamako, ne sont pas enregistrées à Dakar, où le modèle polygame semble stabilisé.

À Dakar, le fait d'avoir eu un père polygame accélère l'entrée en union polygame, tandis que ce phénomène de reproduction n'apparaît pas à Bamako, où le comportement du fils est indépendant de celui du père. Des enfants peuvent chercher à reproduire le modèle paternel, comme ils peuvent s'en éloigner. Certains informateurs gardent un mauvais souvenir de leur enfance dans un foyer polygame : les enfants y sont souvent délaissés, en particulier lorsque leur père accorde plus d'attention aux autres épouses qu'à leur mère.

L'existence d'un lien de parenté avec la première épouse favorise à Dakar un second mariage, laissant présumer qu'un mariage imposé peut être suivi d'une union où le libre choix du conjoint a pu s'exercer. En revanche, si les coefficients vont dans le même sens à Bamako, ils ne sont toutefois pas significatifs, marquant peut-être une pratique différente du contrôle exercé par la famille.

Les hommes qui se marient tardivement, deviennent moins rapidement polygames, tant à Dakar qu'à Bamako (modèle 1). Toutefois à Dakar, si on prend en considération les variables variant dans le temps, l'âge élevé au premier mariage n'est plus significatif (modèle 3), ce qui laisse supposer que ce n'est pas tant l'âge tardif au mariage qui freine la polygamie, mais plutôt la situation économique de l'individu. Par contre, à Bamako seulement, un mariage relativement précoce des hommes accélère l'entrée en union polygame : marié jeune, on peut devenir plus rapidement polygame.

On peut penser que les pratiques matrimoniales sont fortement tributaires du niveau de scolarisation des individus. Dans les deux villes lorsque la première épouse a un niveau d'instruction au moins égal au niveau secondaire, le rythme d'entrée en polygamie est réduit de moitié (modèle 3 pour les deux villes), confirmant la réticence des femmes instruites à l'arrivée d'une seconde épouse. Le niveau d'instruction des hommes semble jouer un rôle à Bamako, où les hommes instruits voient leur risque de devenir polygame réduit de moitié (modèle 2). Cependant, lorsque l'on prend en considération les variables variant dans le temps, le coefficient n'est plus significatif. À Dakar, par contre, le niveau d'instruction du mari ne semble jouer aucun rôle dans l'entrée en polygamie.

Bamako, la plupart des hommes sont "potentiellement" polygames (Antoine et Nanitelamio, 1996). Tous les hommes ne sont pas polygames (environ un sur deux le sera à un moment de sa vie), mais aucun facteur socio-économique ne permet de prévoir qui le sera. Des résultats similaires ont déjà été relevés par d'autres auteurs (Clignet, 1975 ; Timæus et Reynar, 1998) : ni l'éducation du mari, ni l'activité dans le secteur moderne, ou même l'ethnie ne semblent affecter la pratique de la polygamie dans les villes africaines. L'analyse des perceptions des hommes et des femmes apporte-t-elle un autre éclairage ?

Au Sénégal comme au Mali, la polygamie reste valorisée dans les perceptions collectives. Elle est considérée comme un régime tout à fait "normal", contrairement à la monogamie qui a du mal à s'établir, à être crédible et stable. La polygamie joue un rôle important dans les stratégies familiales de contrôle du couple. Lorsque les époux choisissent la monogamie, ils subissent plusieurs pressions de l'entourage. Les femmes qui sont les plus réservées à l'égard de l'institution, ont souvent des attitudes et des comportements ambigus qui renforcent cette institution.

Les femmes résignées

Les critiques les plus audacieuses, tant au Mali qu'au Sénégal, ne préconisent qu'un réaménagement de la polygamie : c'est en substance l'opinion qui prévaut dans la presse, et dans bon nombre de débats publics. Peu de personnes proposent sa suppression. La polygamie est présentée comme inéluctable, "utile" à la société et aux individus. L'opinion courante considère qu'il y a plus de femmes que d'hommes⁸, et dans ces conditions la polygamie permet à chacune de trouver un époux, dans des pays où le mariage reste une "obligation".

Les discours masculins dans les deux villes révèlent que l'option de la monogamie est dans ce contexte un choix rarement définitif, quelles que soient les législations

⁸ Ce qui est à la fois faux et vrai. Si on considère l'ensemble de la population du pays, cette assertion est fautive, car comme dans toute société il y a à peu près autant d'hommes que de femmes. Mais c'est vrai, si on tient compte de la structure par âge et du fait que dans les sociétés africaines les générations successives sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, l'important écart d'âge au mariage permet à l'homme de prendre épouse dans des générations de femmes plus jeunes et plus nombreuses.

en vigueur. Ainsi que le soulignent ces propos d'un petit commerçant ambulante bamakois de 29 ans, non scolarisé, marié et monogame : *"Une seule femme est plus facile à satisfaire matériellement, en attendant d'avoir plus de moyens pour en épouser une autre. C'est le manque de moyens qui peut obliger un homme à rester monogame"*. Pour les monogames actuels, le choix de la monogamie est considéré comme étant flexible. Ce choix n'est pas irrévocable dans la mesure où le recours à la polygamie est toujours possible et envisagé : si la situation économique change, si l'unique épouse se montre "capricieuse", si l'homme sent son autorité menacée, etc. Pour plusieurs raisons, la menace de la polygamie est présente, y compris parmi ceux qui sont favorables à la monogamie : *"Aujourd'hui, il est préférable de se limiter à une seule épouse pour pouvoir bien la traiter, mais à condition qu'elle soit elle-même de bon caractère"* (commerçant dakarois célibataire de 30 ans).

Les célibataires ne sont pas plus déterminés dans leur choix : *"Je choisirais la polygamie, ou... je ne sais pas, je peux choisir les deux en même temps, bon... je choisirais la monogamie. Pour moi le fait d'aller chercher une femme à marier doit se faire à tête reposée, être sûr qu'on a fait un bon choix et faire comprendre à la femme que le mariage c'est pour la vie. Je crois que comme ça, je n'aurais pas besoin d'aller chercher une deuxième épouse"* (célibataire dakarois, comptable, 26 ans). En fait comme le remarque justement un autre célibataire bamakois, également âgé de 26 ans, animateur de radio : *"dans chaque régime, l'homme n'a rien à perdre. C'est dans le régime polygame que la femme peut souffrir du partage de son mari et des biens avec une autre"*. Dans les deux villes, une mentalité favorable à la polygamie est perceptible même parmi les jeunes encore célibataires. Les hommes pratiquent en quelque sorte une monogamie pour voir, avec une option possible vers la polygamie, quand bien même ils auraient opté au départ pour la monogamie. La pression sur la femme est généralement très forte pour qu'elle accepte le remariage de l'époux, la seule solution qui lui reste étant souvent un divorce qu'elle n'a pas toujours les moyens d'assumer.

Dans les stratégies matrimoniales, la polygamie est un recours toujours possible pour les hommes, quelles qu'en soient les justifications. Parmi celles-ci on relève que la polygamie est envisagée par les hommes comme un moyen de contrôle de la femme, une sanction envers une épouse désobéissante ou peu "respectueuse" selon les normes du mari et des parents de ce dernier. *"La femme monogame ne*

voyant pas de rivale oublie la morale, elle se prend pour une déesse, dépense l'argent du mari sans arrière-pensée" (Bamakois polygame de 39 ans, technicien électronique). Un autre renchérit : *"ce sont les femmes selon les caractères qu'elles ont dans le couple, qui poussent les hommes à rester monogames ou à choisir la polygamie. Le mari d'une mauvaise épouse en épousera toujours une autre qui pourrait être de bon caractère, influencer la première qui du coup se rajuste."* (Bamakois divorcé, 51 ans, tailleur). Ces propos trouvent d'ailleurs un écho dans ceux d'un polygame dakarois, directeur d'école, qui fait remarquer : *"Si vous êtes monogame et que vous vous disputez avec votre femme, où allez-vous trouver la paix ? Il faut sortir. Si maintenant vous êtes polygame, si l'une ne veut pas la paix, l'autre voudra la paix"*. Les justifications de la polygamie, et ses avantages soulignent la différence de statut de l'homme et de la femme dans, et par rapport, à cette institution.

Les femmes quant à elles oscillent entre le rejet de la polygamie, et une approbation "réaliste et résignée". *"Si tu signes la monogamie, ton mari a beaucoup de maîtresses et tu ne le vois plus. Par contre, [dans le cas de] la polygamie, il épouse une autre femme, tu la connais, tu es à l'aise et tu es tranquille."* (Dakaroise, divorcée, secrétaire, 38 ans). On retrouve des propos similaires auprès des Bamakoises : *"Il y a des femmes qui disent que si elles se marient avec un homme qui signe la monogamie avec toi, c'est sûr qu'il va te tromper. Il va avoir des maîtresses qu'il va entretenir, mieux vaut que tu signes la polygamie, si le besoin se pose, s'il veut se marier avec une autre femme qu'il le fasse. Pour les hommes, ils disent que quand tu te maries avec une femme, [si] tu signes la monogamie c'est pas très sûr qu'elle va te satisfaire, tu peux avoir des problèmes ou bien si tu tiens à une femme et que tu signes la monogamie, cette femme là va essayer de te dominer, va essayer de t'écarter de tes parents, donc mieux vaut que tu signes la polygamie, si ça va pas, tu te maries avec une autre."* (Bamakoise mariée monogame, 34 ans, médecin). Les dernières réflexions de cette femme montrent comment les justifications des rapports de domination masculine sont intériorisées.

D'autres sont plus critiques, non pas vis-à-vis de l'institution elle-même, mais plutôt des hommes en général : *"De nos jours, je vais toujours opter pour la polygamie, parce que la monogamie n'est pas adaptée à mon avis aux réalités de nos sociétés. (...) La monogamie tout le monde comprend cela à l'occidentale et nos hommes comme tu le sais n'ont pas laissé le côté*

traditionnel, nos hommes vivent au désir, au plaisir de leur argent, ils n'ont vraiment pas de respect pour les femmes. C'est-à-dire, aujourd'hui si j'ai pas un franc, je dis à tout le monde je veux rester avec une femme, demain quand j'aurais 1 million, 2 millions, la première chose à laquelle un Malien pense c'est de se remarier." (Bamakoise, 31 ans, mariée à un polygame, consultante).

La précarité du choix de la monogamie déjà relevée dans les discours masculins se retrouve dans les propos des femmes. Cependant les stratégies des hommes et des femmes diffèrent en fonction de leur position spécifique. Les hommes se garantissent un moyen de pression, et de sanction. Les femmes essaient de se préparer psychologiquement contre les "mauvaises" surprises en se faisant à l'idée de se voir un jour adjoindre une co-épouse. Certaines préfèrent que leur mari ait plusieurs épouses avec qui elles partagent des responsabilités plutôt que des maîtresses sur lesquelles elles n'auraient aucune prise.

La polygamie comme moyen de contrôle est soulignée par les femmes elles-mêmes qui ont intériorisé des arguments mettant en relief les prérogatives masculines : mise au pas de la femme "récalcitrante", de celle peu respectueuse des parents de l'époux, ou la possibilité pour l'homme de "satisfaire" ses besoins sexuels (bien entendu, la femme ne saurait en avoir ou du moins les afficher). L'homme a des besoins qu'il faut satisfaire impérativement, il n'est pas envisagé qu'il s'abstienne, ou soit chaste pendant un certain temps. De fait, au Mali, les femmes se résignent à tolérer l'adultère du mari.

La conception de la répartition des rôles masculins et féminins est telle qu'il y a peu de passerelles entre les uns et les autres. Il n'est pas envisageable dans cette perspective, pour les hommes et les femmes vivant selon ces principes, qu'un homme puisse en cas d'absence de sa femme, de maladie ou "d'indisponibilité", faire la cuisine ou s'occuper des enfants⁹. La seule solution envisagée à défaut d'un "dépannage" éventuel d'une parente de la femme, c'est d'avoir une ou d'autres femmes.

Ce qui frappe dans les discours féminins dans les deux villes, c'est l'espèce d'aveu d'impuissance qui transparait dans les propos notamment en ce qui concerne l'acceptation de la polygamie. Et ce, en dépit de la législation existante (il est vrai

⁹ La bonne ou l'employée de maison ne peut remplacer la femme, dont elle n'est que le prolongement.

que celle-ci a des limites). La femme semble avoir peu de recours hormis le divorce qui n'est cependant pas toujours à sa portée. Le mariage est une urgence sociale et individuelle acceptée comme telle, dans un environnement où le poids des familles, la précarité économique et la concurrence sexuelle de plus en plus grande amène les femmes à des stratégies dans lesquelles la polygamie joue un rôle important.

Cette apparente résignation ne doit cependant pas occulter les nouveaux comportements et les nouveaux statuts qui ont cours, notamment au sein des couples, ou en dehors des couples. On l'a vu précédemment, de nouvelles aspirations apparaissent dans les jeunes générations : le mariage est plus tardif, de plus en plus de femmes urbaines poursuivent des études, tous ces facteurs favorisant une autonomisation du couple. La multiplicité des frictions entre les beaux-parents et l'épouse peut être perçue comme une volonté d'affirmation, sinon du couple, tout au moins de l'épouse par rapport à ces derniers.

LE DIVORCE, UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Davantage de facteurs influent sur le divorce à Dakar

Quatre modèles sont retenus pour l'analyse du divorce. Comme pour la polygamie, un modèle traduit seulement l'effet de génération (modèle 1), le second prend en compte les facteurs fixes, le troisième intègre en plus ceux variant dans le temps. À ces trois modèles s'ajoute un quatrième qui tient compte de l'effet de la polygamie sur le divorce (tableaux 5.8 pour Dakar et 5.9 pour Bamako).

Si on considère les trois premiers modèles, l'analyse statistique des biographies concernant le divorce fait ressortir des résultats plus contrastés à Dakar qu'à Bamako, où les ruptures d'unions sont nettement moins nombreuses. Peu de variables semblent affecter le rythme du divorce à Bamako (modèles 1 à 3) à part l'ethnie du conjoint, les Peuls divorçant deux fois plus rapidement que les Bambara. L'effet de génération manifeste dans le modèle 1, disparaît lorsque l'on prend en compte les autres variables. Ni les périodes d'activité, ni celles concernant l'autonomie résidentielle n'ont d'effet propre sur le divorce. Par contre, la présence d'enfants issus du premier mariage se révèle significativement

réductrice du rythme de divorce. Les enfants sont un stabilisateur du couple. *"Il faut noter que la présence d'enfants dans le mariage pose assez de problèmes aux femmes qui sont obligées de tout accepter de la part de leurs maris pour ne pas quitter les progénitures"* (Bamakois, 29 ans, commerçant, monogame).

À Dakar les facteurs affectant le rythme du divorce sont plus nombreux. Le lien de parenté et le nombre d'enfants ralentissent la séparation avec la première épouse. Le mariage préférentiel se rompt apparemment plus difficilement, alors qu'il semble favoriser la polygamie. Le fait d'avoir des enfants freine la rupture de la première union. Ainsi que le confirme ces propos d'une Dakaroise divorcée : *"Pour mon divorce, je vivais bien avec mon mari, seulement au bout d'un certain temps, on ne s'entendait plus, et j'ai cru qu'il serait mieux de divorcer, sinon quand nous aurions plusieurs enfants, je ne pourrais plus m'en aller. (...) J'ai pensé que du moment que le divorce était aussi légal que le mariage, qu'il valait mieux divorcer."* (Dakaroise divorcée, 32 ans, commerçante).

Les hommes de niveau d'instruction secondaire divorcent plus rapidement que les hommes non scolarisés. En revanche, les femmes plus instruites divorcent moins vite. Une analyse effectuée par ailleurs prenant en compte les niveaux d'instruction croisés de l'homme et de sa première épouse montre qu'un écart trop important dans l'instruction des conjoints accentue le risque de divorce. Lorsque le mari a un niveau d'instruction secondaire ou plus, et que la femme est non scolarisée, ils risquent de divorcer 3 fois plus vite que des conjoints non scolarisés. Il n'y a pas de différence, par contre, entre les autres niveaux d'instruction.

À Dakar, les situations de précarité économique favorisent le divorce. Ainsi, le chômage accélère le risque de divorcer de plus de 3 fois. Le mari doit assumer en principe les charges du ménage et lorsque sa situation économique se dégrade, l'union se trouve fragilisée. Ce phénomène ne se retrouve apparemment pas à Bamako (tout au moins dans les statistiques), mais on s'est déjà interrogé précédemment sur le sens de la précarité des revenus à Bamako.

Le défaut d'entretien de la femme est une des raisons pouvant déterminer un divorce ainsi que l'illustre les propos suivants : *"Mon mari avait des épouses et ne pouvait plus subvenir à mes besoins, c'est pour ça que j'ai divorcé."* (Dakaroise divorcée, ménagère, 29 ans). Une autre femme divorcée précise : *"J'ai*

Tableau 5.8 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour le divorce à Dakar

Variables	Catégories	Modèles à Dakar			
		1	2	3	4
Génération (1930-1944)	1945-1954	1,17	1,15	1,10	1,15
	1955-1964	1,18	1,02	0,97	1,02
Père divorcé (Non)	Oui		1,26	1,16	1,26
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		0,61 **	0,57 ***	0,54 ***
Âge au premier mariage (25-29 ans)	15-24 ans		1,18	1,07	1,03
	30-34 ans		1,00	0,97	1,02
	35 ans et plus		0,94	0,99	1,07
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		0,68	0,73	0,74
	Entre 12 et 18 ans		0,97	0,93	0,89
	Entre 18 et 24 ans		1,07	1,17	1,14
	Après 24 ans		0,40	1,45	0,43
Ethnie du conjoint (Wolof)	Poular		1,27	1,41	1,49
	Serer		1,32	1,32	1,38
	Autre		0,82	0,87	0,90
Ethnie de la première épouse (Wolof)	Poular		0,58	0,55	0,54
	Serer		0,92	0,88	0,83
	Autre		0,86	0,87	0,77
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		1,25	1,37	1,35
	Secondaire et plus		1,77 **	1,86 **	1,91 **
Niveau d'instruction de la 1 ^{ère} épouse (Non scolarisée)	Primaire		0,90	0,90	0,86
	Secondaire et plus		0,35 ***	0,42 **	0,43 **
Religion (Musulmane)	Chrétienne		0,30	0,31	0,40
Nombre d'enfant du 1 ^{er} mariage				0,69 ***	0,68 ***
Enfant hors union (Non)	Oui			1,27 ***	1,04
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			1,10	1,11
	Chômage			3,04 ***	3,13 ***
	Pas d'activité			0,00	0,00
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			1,35	1,33
	Hébergé par d'autres personnes			1,32	1,30
Entrée en polygamie (Non)	Oui				3,32 ***

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

Tableau 5.9 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour le divorce à Bamako

Variables	Catégories	Modèles à Bamako			
		1	2	3	4
Génération (1937-1946)	1947-1956	0,77	0,66	0,66	0,74
	1957-1966	2,14 *	1,41	1,47	1,47
Père divorcé (Non)	Oui		1,76	2,21	1,97
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		0,73	0,65	0,66
Âge au premier mariage (25-29 ans)	15-24 ans		1,51	1,29	1,44
	30-34 ans		0,58	0,59	0,55
	35 ans et plus		0,32	0,33	0,35
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		0,38	0,42	0,31 *
	Entre 12 et 18 ans		0,71	0,87	0,68
	Entre 18 et 24 ans		0,93	1,00	0,93
Ethnie du conjoint (Bambara)	Peul		2,01 *	2,11 *	2,13 *
	Soninké		0,58	0,69	0,65
	Sonraï		1,08	0,88	0,82
	Autre		1,45	1,50	1,35
Ethnie de la première épouse (Bambara)	Peul		0,84	0,86	0,80
	Soninké		0,51	0,47	0,44
	Sonraï		2,69	3,57	3,78
	Autre		1,42	1,31	1,24
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		0,53	0,64	0,68
	Secondaire et plus		0,82	0,88	0,80
Niveau d'instruction de la première épouse (Non scolarisée)	Primaire		0,96	1,01	1,16
	Secondaire et plus		1,31	1,31	1,77
Religion (Musulmane)	Chrétienne		1,87	2,12	2,34
Nombre d'enfant du premier mariage				0,75 ***	0,75 ***
Enfant hors union (Non)	Oui			1,07	0,89
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			1,07	1,05
	Chômage			1,29	1,35
	Pas d'activité			0,57	0,75
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			1,68	1,68
	Hébergé par d'autres personnes			1,42	1,39
Entrée en polygamie (Non)	Oui				4,15 ***

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

divorcé deux fois ; le premier divorce, mon mari ne voulait pas travailler, il se couchait du matin au soir, il n'allait nulle part pour tenter sa chance. Il n'y a que moi qui travaillais pour subvenir aux besoins de la famille. (...) Pour le second c'est une affaire de co-épouse qui nous a poussés au divorce". (Dakaroise, 49 ans, divorcée, domestique). En effet, les attentes de rôles à cet égard sont précises : le mari doit entretenir sa femme et ses enfants, la femme doit s'occuper de son ménage, de son mari, des enfants et "si" nécessaire aider le mari. *"Un homme qui a épousé une femme dans les normes de la religion musulmane doit tout faire pour elle. Car avant ce sont ses parents qui faisaient tout pour elle, maintenant c'est le devoir du mari de remplacer les parents"* (Dakaroise, mariée à un polygame, 34 ans, ménagère). Les Dakaroises semblent, en ce qui concerne la prise en charge de leurs dépenses par leur mari, plus "capricieuses" et exigeantes que les Bamakoises. *"Si tu demandes à ton mari d'acheter certaines choses comme les habits, il peut refuser ; alors vous vous disputez et ça peut causer le divorce"* (Dakaroise, mariée à un monogame, 25 ans, ménagère). On ne retrouve pas ces motifs à Bamako. Il faut cependant nuancer ce qui précède en soulignant que les exigences féminines sont de plus en plus tempérées par le contexte de crise, qui entame fortement le modèle idéal de la répartition des charges du ménage prévalant à Dakar.

Le défaut d'entretien de l'épouse n'est pas la seule raison déterminante invoquée pour le divorce, d'autres explications sont également avancées comme la polygamie, l'infidélité, les mauvais traitements, les violences verbales ou physiques. L'influence de la belle-famille tout en étant évoquée n'occupe pas une place aussi importante pour les Dakarois que pour les Bamakois, que ce soit pour les femmes, ou pour les hommes. En effet, les Dakarois contrairement aux Bamakois, ont des raisons plus "sentimentales" de divorcer : manque d'amour, d'entente, de compréhension, infidélité, etc. Les points de sensibilité vis-à-vis du divorce diffèrent dans les deux contextes.

La polygamie, facteur de divorce

À Dakar tout comme à Bamako, l'entrée en union polygame accélère fortement le risque de divorcer de la première épouse (modèle 4). Ce modèle retient l'enchaînement des événements (arrivée d'une seconde épouse et divorce) tels qu'ils sont déclarés par les individus. Cependant notre schéma d'analyse est proche des situations vécues, car bien souvent, la première épouse est mise

devant le fait accompli. Elle n'est parfois prévenue que lorsque le second mariage est déjà célébré. À la suite de ce passage à la polygamie, le divorce peut survenir après une phase d'observation et de conflits. L'ampleur du coefficient (le risque de divorcer augmente de 3,3 fois à Dakar et de 4,15 fois à Bamako) montre que la polygamie entraîne souvent une réaction et une réplique de la première épouse, qui se traduit par le divorce. Il semble que la demande de divorce émane de plus en plus souvent des femmes. Gage-Brandon (1992), en utilisant une méthodologie identique (mais sans variable variant dans le temps), avait conclu que la polygamie était un facteur important de l'instabilité des unions au Nigeria. À Dakar et Bamako, la polygamie apparaît comme le principal facteur de divorce.

Il semble qu'à Dakar l'emprise du groupe familial sur la famille soit, toutes proportions gardées, plus faible qu'à Bamako. L'organisation spatiale et le mode de vie dakarois offrent une plus grande autonomie aux femmes dakaroises divorcées. Celles qui ont les moyens matériels de se prendre en charge assument relativement bien leur statut qui est plus facilement toléré qu'à Bamako, où une certaine rigidité des normes laisse peu d'espace d'expression aux femmes divorcées, ainsi que le confirment ces propos : *"Après mon divorce, je me disais que je n'allais plus me remarier. Mais j'ai trouvé que le mariage est important, et essentiel, il y a trop de contraintes sur la femme célibataire (...). Je souffre énormément depuis mon divorce, mes enfants aussi. Tout le monde me dit que je n'aime pas le mariage, et que je préfère vagabonder. Je suis prête à me remarier, mais j'exigerais une maison séparée de celle de ma co-épouse et des parents de mon mari en cas de polygamie"* (Bamakoise, 25 ans, divorcée d'un mari polygame).

Pour l'instant, le divorce est la seule manifestation de contestation vis-à-vis de la polygamie. C'est une contestation limitée cependant, qui ne remet nullement en cause l'institution elle-même, car il y a en quelque sorte une relation "circulaire" entre le divorce et la polygamie. Les femmes qui divorcent pour cause de polygamie, se retrouvent souvent par la suite dans des ménages polygames. Il s'agit alors généralement d'une polygamie "choisie", et non imposée, vécue selon les intéressées de façon plus sereine.

La polygamie est souvent préconisée et acceptée, comme une solution permettant de "rééquilibrer" les relations dans le couple, plutôt que le divorce. Il est

paradoxal de constater cependant que les familles sont à la fois des éléments de stabilisation et "d'évolution" du couple. Elles peuvent intervenir, pour en modifier les rapports en cas de polygamie par exemple, ou pour le dissoudre. L'immixtion des familles dans la vie du couple est citée comme cause de divorce par les Bamakoises, tandis que pour les hommes interviewés, c'est le non-respect des parents qui conduit au divorce. En effet les sensibilités se cristallisent autour de "mauvais traitements" que l'épouse pourrait infliger aux parents de son époux. *"Des insultes et manquement de respect à l'endroit de mes parents de la part de mon épouse conduisent immédiatement au divorce. Ce sont les plus fortes raisons chez moi ; il y en a d'autres tel le dépassement des normes."* (Bamakois, commerçant, 29 ans, marié, monogame). Le problème reste actuel ainsi que le souligne le dialogue précédent et les propos suivants. *"Moi je divorce dès que mon épouse ne respecte pas mes parents. Il n'y a aucun pardon possible si c'est une insulte à leur endroit : j'ai déjà divorcé deux fois pour les mêmes raisons."* (Bamakois, 45 ans, polygame, maître maçon). Le manque de respect à l'égard du mari et l'infidélité de la femme sont aussi évoqués.

Tout ce qui précède souligne si besoin était, le poids de la famille proche notamment des beaux-parents sur le devenir du couple, particulièrement à Bamako. Le parti pris des hommes en faveur de leurs proches, notamment de la mère, est évident. La femme doit tout faire pour plaire aux parents de l'époux sous peine de se voir adjoindre une co-épouse quand l'homme en a les moyens, ou "d'être divorcée" comme on dit familièrement.

CONCLUSION

Les trajectoires matrimoniales revêtent un certain nombre de caractéristiques communes : recul de l'âge au premier mariage, passage à la polygamie autour de 45 ans. En dehors de ces traits communs, certaines distinctions peuvent être faites entre les deux villes. Elles sont mineures dans le cas de la polygamie : les facteurs démographiques jouent plus à Bamako, les facteurs familiaux et la non-activité prédominent à Dakar. Par contre, en ce qui concerne le divorce, les différences relevées sont plus importantes. La fréquence du divorce est plus élevée à Dakar qu'à Bamako. L'instruction des conjoints, les liens familiaux agissent sur le rythme du divorce. Le chômage du mari est un facteur important du divorce à Dakar, alors que l'influence de cet épisode de la vie professionnelle

n'apparaît pas à Bamako. Le divorce serait, par la plus grande "mobilité" psychologique qu'il implique, un des principaux révélateurs d'une "modernité" plus évidente à Dakar qu'à Bamako.

À Bamako, l'espace laissé par le groupe familial à "l'être ensemble du couple" est si étroit qu'il laisse peu de place aux illusions ou aux rêves. Quand bien même ils existent, il semble en effet que le mariage ou le foyer conjugal ne soit pas le lieu privilégié de leur expression. En revanche, une plus faible proximité familiale semble exister à Dakar relativement à Bamako. La "modernité" du contexte dakarois peut se retrouver dans les comportements à l'égard du divorce, et du mariage : recours plus fréquent à la loi, utilisation plus consciente par les Dakaroises des ressources matrimoniales offertes par le milieu, notamment lorsqu'elles sont plus jeunes. Cette "modernité" peut se retrouver également dans un moindre réalisme dans les attentes vis-à-vis du mariage, celui-ci étant fortement idéalisé, perçu comme la "voie vers le bonheur". Elle peut enfin se traduire, à Dakar, par une plus grande "érotisation" de la vie de couple, et une expression plus ouverte de celle-ci. Au contraire pour les Bamakoises, le mariage est avant tout une voie de passage obligé et indispensable vers le respect, la considération sociale, et la maternité.

Les relations de genre semblent donc plus heurtées à Bamako, avec une âpreté dans le ton, et un réalisme qui tranche visiblement avec une idéologie du mariage au contour et au contenu plus "sentimental" à Dakar.

Bibliographie

- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1996. – "Can polygamy be avoided in Dakar ?", in : SHELDON K. (ed.), *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, p. 129-152. – Westview Press, Boulder.
- BOSERUP E., 1970. – *Women's role in economic development*. – Londres, George Allen and Unwin.
- BURNHAM P., 1987. – "Changing Themes in the Analysis of African Marriage", in : PARKIN D. et NYAMWAYA D. (eds.), *Transformations of African Marriage*, p. 37-54. – Manchester, University Press. (International African Seminars New Series, n° 3).

Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce

- CHARBIT Y., GUEYE L. et NDIAYE S., 1985. – *Nuptialité et fécondité au Sénégal*. – DSS/EMS/IIS/INED. (Travaux et Documents, n° 112).
- CHOJNACKA H., 1980. – "Polygyny and the rate of population growth", *Population Studies*, n° 1, p. 91-107.
- CLIGNET R., 1975. – "Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux", *Psychopathologie Africaine*, vol. XI, n° 2, p. 157-177.
- CLIGNET R., 1987. – "On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie", in : PARKIN D. et NYAMWAYA D. (eds.), *Transformations of African Marriage*, p. 199-209. – Manchester University Press. (International African Seminars New Series, n° 3).
- DHS Mali, 1989. – *Enquête démographique et de santé au Mali 1987*. – CERPOD/DHS, 187 p.
- DHS Mali, 1996 – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1995-1996*. – DHS/DNSI, 375 p.
- DHS Sénégal, 1988 – *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1986*. – Direction de la Statistique/DHS, 173 p.
- DHS Sénégal, 1994. – *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-93*. – Direction de la Prévision et de la Statistique/DHS, 284 p.
- GAGE-BRANDON A.J., 1992. – "The Polygyny-Divorce Relationship : A Case Study of Nigeria", *Journal of Marriage and the Family*, n° 54 (May 1992), p. 285-292.
- GENDREAU F. et GUBRY F., 1988. – "La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques", in : *Congrès africain de population*, p. 5.1.1-5.1.18. – Dakar, UIESP.
- GOODY J., 1973. – "Polygyny, economy and the role of Women", in : GOODY J. (ed.), *The character of kinship*, p. 175-190. – Cambridge, CUP.
- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R. et MEEKERS D., 1988. – "Les caractéristiques et tendances du mariage", in : TABUTIN D. (ss la dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-247. – Paris, L'Harmattan.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G. et MEEKERS D., 1989. – "The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa", in : LESTHAEGHE R. (ed.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 239-337. – University of California Press.

Trois générations de citadins au Sahel

- LO NDIAYE K., 1985. – "Entrée en union et divorce", in : CHARBIT Y. et al., *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, p. 37-58. – INED. (Travaux et documents, n° 112).
- MARCOUX R., 1991. – "Nuptialité, activité des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali", in : Conférence *Femme, Famille et Population*, vol. 1, p. 350-368. – Ouagadougou, UEPA.
- MARCOUX R., GUEYE M. et KONATÉ M., 1995. – "La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako", in : OUEÐRAOGO D. et PICHÉ V. (ss la dir.), *L'insertion urbaine à Bamako*, p. 117-144. – Paris, Karthala.
- MARCOUX R. et PICHÉ V., 1996. – *Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako*. (Communication présentée aux Secondes journées scientifiques du Réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996) (à paraître).
- MBOUP G., 1992. – *Études des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF, 1978) et l'enquête démographique et de santé (EDS, 1986)*. – Montréal, Université de Montréal. (Collection de thèses et mémoires sur le Sahel, n° 27).
- MC DONALD P., 1985. – "Social organization and nuptiality in developing countries", in : CLELAND J. and HOBcraft J. (eds.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114. – Oxford, Oxford University Press.
- MEILLASSOUX C., 1975. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, Maspero.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1982. – *Recensement général de la population d'avril 1976, Région du Cap-Vert. Résultats définitifs*. – Dakar, 185 p.
- MINISTÈRE DU PLAN, SERVICE DE LA STATISTIQUE, 1962. – *Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs*. – 143 p.+ annexe.
- PILON M., 1991. – "Contribution à l'analyse de la polygamie", *Étude de la Population Africaine*, n° 5, p. 1-17.
- PISON G., 1986. – "La démographie de la polygamie", *Population*, n° 1, p. 93-122.
- TIMEUS I. and REYNAR A., 1998. – "Polygynists and their wives in Sub-Saharan Africa : an analysis of five Demographic and Health Surveys", *Population Studies*, vol. 52, n° 2, p. 145-162.

Philippe ANTOINE, Dieudonné OUÉDRAOGO et Victor PICHÉ (éds)

TROIS GÉNÉRATIONS DE CITADINS AU SAHEL

Trente ans d'histoire sociale
à Dakar et à Bamako

Préface de Abdoulaye Bara Diop



© L'Harmattan, 1998
ISBN : 2-7384-7274-5

**Collection « Villes et entreprises »
dirigée par Jean Remy**

**Philippe Antoine, Dieudonné Ouédraogo
et Victor Piché (eds)**

Trois générations de citadins au Sahel

Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako

Préface de Abdoulaye Bara Diop

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9